

## Une rentrée scolaire sensiblement moins chère en Saône-et-Loire

**Cette année, le prix des fournitures est en hausse de 2 % dans l'Hexagone. Une tendance pondérée dans le département où les prix sont inférieurs de 7 % à la moyenne nationale.**

Mauvaise nouvelle pour les familles : le coût de la rentrée scolaire 2007-2008 est en hausse de 2 % par rapport à l'an dernier, atteignant 206,68 euros pour un enfant entrant en sixième. C'est ce qu'a annoncé hier la fédération nationale des Familles de France en livrant les résultats de l'enquête qu'elle mène chaque année au mois d'août depuis 23 ans. Une mauvaise nouvelle qui est arrivée le jour même où l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) était versée par la CAF.

Cette hausse est notamment imputable à « l'augmentation du prix du papier et à la hausse des prix des vêtements de sport », précise Odile Coutaudier, présidente départementale de Familles de France. Ajoutant que cette hausse arrive après trois années de relative stabilité et qu'elle est supérieure à celle des prix à la consommation (+ 1,1 % selon l'INSEE).

Motif de consolation pour les familles de Saône-et-Loire : dans le département, les prix de la rentrée sont inférieurs de 7 % à la moyenne nationale.

C'est la première fois que la fédération 71 des Familles de France mène ce type d'enquête au niveau du département. Durant tout le mois d'août, les bénévoles de la structure, dont le siège départemental est basé à Blanzay, ont parcouru les rayons des magasins spécialisés, des hypers et des supermarchés. Ils y ont relevé les prix d'une liste standard de 46 articles comprenant la papeterie, les vêtements de sport et les fournitures. Résultat : pour un enfant entrant en sixième, la moyenne de l'Hexagone atteint 206,68 euros contre 192,20 dans notre département (voir tableaux ci-contre). Dans le détail, on note que la différence est faible au niveau des fournitures contrairement aux vêtements de sport (17 % moins chers en Saône-et-Loire) et à la papeterie (8 % moins chère dans le 71).

Une des surprises de l'enquête vient de l'analyse des circuits de distribution. Contrairement à une idée répandue, le prix des fournitures scolaires n'est pas forcément proportionnel à la taille du magasin.

La hausse des prix dans les hypermarchés atteint 2,23 % contre 1,46 % dans les supermarchés. À titre d'exemple, le prix de l'agenda en hypermarché (4,13 euros) est plus élevé que celui obtenu en supermarché (4,03). Les prix médians privilégiant le meilleur rapport qualité-prix sont ainsi plus souvent obtenus en supers qu'en hypers, notamment à cause de l'offre plus importante en rayons qui privilégie en nombre les produits plus chers. Quant aux magasins spécialisés, ils décrochent encore une fois la palme avec une hausse de 2,39 % et des prix en moyenne largement supérieurs aux autres commerces (notamment du fait d'une large gamme de produits de marque et de la quasi-absence de bas de gamme ou de marques de distributeurs).

Côté tendance, la percée des fournitures écologiques se confirme. Les « plus » écologiques s'affichent par le biais de logos (NF environnement) ou de certificats (100 % certified forest) sur les cahiers et les copies, papiers et stylos recyclés, colles sans solvant, etc. Des nouveautés qui s'appuient généralement sur des gammes de produits aux prix supérieurs.

Florence Poli

### Plus de 22 000 familles touchent l'ARS dans le 71

Pour cette rentrée, la Caisse d'allocations familiales estime que 22 000 à 23 000 familles bénéficient de l'ARS dans notre département. Hier, 19 979 foyers ont touché l'allocation de 272,57 euros, ce qui représente quelque 31 500 enfants de 6 à 16 ans. Un chiffre auquel il faut ajouter les enfants de 16 à 18 ans pour lesquels un certificat de scolarité doit être fourni. En 2006, ce sont un peu plus de 20 000 familles qui étaient bénéficiaires, ce qui confirme une augmentation de la population scolaire du département. Le coût total pour la CAF 71 dépasse les 8,5 millions d'euros. L'ARS est soumise aux revenus du foyer (plafond de 21 991 euros pour un enfant à charge, 27 066 pour 2 enfants, 32 141 pour 3 enfants et 5 075 euros par enfant de plus). Une allocation dégressive peut être attribuée en cas de léger dépassement.

Familles de France réclame par ailleurs que cette allocation soit calculée en fonction des besoins des enfants selon leur âge. Actuellement, chaque enfant reçoit 272,57 euros, quel que soit son niveau d'études alors que le coût de la rentrée est plus important dans le secondaire que dans le primaire. La fédération demande également que le versement de l'allocation soit échelonné sur trois trimestres afin que la famille puisse subvenir aux besoins de l'élève tout au long de l'année scolaire.